
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement d di    la m moire de M. Nelson Mandela, d c d  le 5 d cembre dernier. Il souligne  galement le d part d'un grand artiste, com dien, metteur en sc ne, auteur et fondateur du Th  tre du Nouveau Monde, M. Jean-Louis Roy, d c d  le 28 novembre dernier. Par ailleurs, il f licite M. Dany Laferri re suite   son  lection   L'Acad mie fran aise, premier Montr alais   faire partie de cette prestigieuse institution vieille de 378 ans.

Le pr sident du conseil souligne quelques dates importantes,   savoir : le 3 d cembre « Journ e internationale des personnes handicap es » le 6 d cembre, comm moration du « 24  anniversaire de la trag die de Polytechnique » et le 10 d cembre « Journ e internationale des droits de l'homme ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de d cembre des conseillers et conseill res Justine McIntyre, Fran ois Limoges, Claude Dauphin et Lorraine Pag .

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Clarifications souhaitées sur la démarche entourant la création du poste d'inspecteur général, son rôle, ses liens avec l'EPIM, l'UPAC, le Vérificateur général, le Contrôleur général, la Ligne éthique et la Commission sur l'examen des contrats / Discussions souhaitées préalablement aux modifications législatives requises et partage d'information sur les conditions d'exercice de cette fonction
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Report du compte de taxes / Coûts afférents à cette décision
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Actions de la Ville de Montréal pour inciter Postes Canada à poursuivre le service essentiel de livraison du courrier à domicile et possibilité de front commun avec d'autres grandes villes canadiennes en ce sens / Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour analyser et documenter cette décision de Postes Canada
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Projet Enbridge – rassurer les Montréalais quant à la sécurité des citoyens / Stratégie pour obtenir des conditions plus sévères eu égard à ce projet de pipeline
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Beis)	Article 30.03 – Centralisation de l'approvisionnement – diagnostic réalisé et présentation aux élus préalablement à la prise de décision / Services aux citoyens affectés
Mme Elsie Lefebvre	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Suivi de la mise en place de la webdiffusion de tous les conseils d'arrondissement et transfert des sommes aux arrondissements afin de financer cette mesure / Engagement de la ville-centre à cet égard

À 14 h 38,

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Denis Coderre

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

Mme Érika Duchesne	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements afin de rétablir l'équité suite au Rapport Cyrano de juin 2012 / Financement adéquat et indexé des arrondissements pour une offre de services aux citoyens plus équitable
M. Peter McQueen	M. Marvin Rotrand	CUSM - Accessibilité universelle de la station de métro Vendôme et importance de débiter les travaux rapidement / Améliorations du service sur le circuit 105 Sherbrooke et prévoir l'ajout d'autobus articulés

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Pierre Desrochers	Dépôt du budget et le respect de l'échéancier du 1 ^{er} mars pour éviter des coûts aux contribuables / Dotation des arrondissements en 2014 et indexation souhaitée

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 52.

CM13 1099

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 20.16.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 50.01 immédiatement avant l'article 3.02, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Adopté à l'unanimité.

Article 50.01

Nomination du directeur général

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1827;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de nommer M. Alain Marcoux à titre de directeur général à compter du 17 décembre 2013 et ce, pour une durée de huit (8) ans.

Un débat s'engage.

À 14 h 58, le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège suite au refus du maire de Montréal de fournir aux membres du conseil le contrat d'embauche du directeur général pour une prise de décision éclairée.

Le débat se poursuit.

La conseillère Émilie Thuillier soulève également une question de privilège à l'effet que les élus doivent disposer de toute l'information disponible préalablement au vote sur cet article.

À 15 h 05,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de reporter l'étude de l'article 50.01 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 1100

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1101

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 décembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 4 au 17 novembre 2013.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 4 au 17 novembre 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 4 au 17 novembre 2013.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Par madame Elsie Lefebvre

--- Résolution CA13 14 0420 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
– Résolution relative à l'utilisation des ruelles pendant la période hivernale.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM13 1102

Dépôt de l'avis de désignation d'autres leaders, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*

Le leader de la majorité dépose l'avis de désignation de madame Manon Barbe à titre de leader pour l'Équipe Pro Action LaSalle, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et le conseil en prend acte.

07.03

CM13 1103

Dépôt des états financiers du Conseil interculturel de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, incluant le rapport du vérificateur de la Ville

Le leader de la majorité dépose les états financiers du Conseil interculturel de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, incluant le rapport du vérificateur de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.04

CM13 1104

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.05

CM13 1105

Bilan annuel 2012 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2012 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation de pesticides de la Ville de Montréal (04-041)*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1134876001

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM13 1106

Déclaration relative au décès de Nelson Mandela

Attendu le décès de Nelson Mandela, survenu le 5 décembre 2013;

Attendu sa persévérance, sa détermination et son courage dans la lutte pour libérer son peuple de l'Apartheid, un système politique et social basé sur la discrimination raciale;

Attendu sa résilience, son charisme tranquille et la rigueur de ses principes tout au long de sa vie et ce même pendant les 27 années de détention;

Attendu que Montréal est reconnu comme étant l'une des principales villes, au Canada, dont les citoyens ont pris diverses initiatives et ont collaboré avec les gouvernements pour combattre l'Apartheid;

Attendu qu'en tant que président de l'Afrique du Sud, après l'effondrement de l'Apartheid et d'élections démocratiques, il a travaillé sans relâche à procurer à son peuple des services de base;

Attendu qu'en tant qu'artisan de paix, de réconciliation et de pardon Nelson Mandela était porteur d'un message d'espoir international;

Attendu l'importance de son rôle dans la lutte contre la discrimination raciale et dans promotion de la justice sociale et la dignité humaine;

Attendu l'estime universelle qu'a suscitée ce leader des droits humains au 20^e siècle, qui le classe dans la catégorie d'hommes exceptionnels;

Attendu que l'ensemble de son œuvre a été reconnue mondialement par le prix Nobel de la paix en 1993;

Attendu son implication dans l'arbitrage de plusieurs conflits africains;

Attendu que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a statué que la journée de son anniversaire le 18 juillet est désormais la « Journée internationale Nelson Mandela » dédiée à la promotion de la paix dans le monde;

Attendu qu'en 2001 il a reçu la citoyenneté canadienne honoraire;

Attendu la visite de ce grand leader africain en 1990 à Montréal et la décision de la Ville de Montréal, à cette occasion et en son honneur, de baptiser de son nom un parc dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal, au nom de toutes les Montréalaises et Montréalais, adresse à la famille, aux proches de Nelson Mandela et au peuple sud-africain ses plus profondes condoléances à l'occasion du décès de ce grand homme, qui a marqué l'histoire et y restera à jamais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM13 1107

Déclaration relative à la réforme de Postes Canada

Attendu que Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

Attendu que cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte à porte;

Attendu que ce service postal sera remplacé par des boîtes postales communautaires;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude face aux conséquences que cette réforme aura, entre autres, sur la population vieillissante et les ménages qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

Attendu que près de 300 000 personnes, soit 16 % de la population de Montréal sont des aînés, que près de 50 000 personnes, soit 8 % de la population, sont des personnes à mobilité réduite et que ceux-ci seront directement affectés par cette réforme de ce service essentiel;

Attendu qu'il existe près d'un million de portes dans l'agglomération de Montréal comprenant les résidences privées et les entreprises;

Attendu que plusieurs arrondissements montréalais sont densément peuplés et que l'implantation de boîtes postales communautaires se ferait dans un cadre bâti permettant difficilement cette implantation sur le domaine public;

Attendu que la présence de ce nouveau mobilier urbain aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et les travaux publics en général;

Attendu que les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

Attendu que toute intervention sur le domaine public est de juridiction municipale et qu'il appartient à la Ville de Montréal d'autoriser toute implantation de mobilier et toute occupation de domaine public;

Attendu que l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux.

Un débat s'engage.

À 15 h 48, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM13 1108

Hommage à Dany Laferrière

Au nom des Montréalaises et des Montréalais, la Ville de Montréal félicite chaleureusement Dany Laferrière pour son entrée à l'Académie française, fondée en 1635 par Richelieu. C'est un très grand honneur qu'un Montréalais d'origine haïtienne ait franchi les portes de cette prestigieuse institution et qu'il occupe le siège laissé vacant par l'écrivain Hector Bianciotti, d'origine argentine. Et comme Dany Laferrière le confiait à RDI : « Je crois que c'était ma route, c'était mon chemin. J'ai tracé cette route. » À sa façon, il renforce à travers son parcours et son écriture les liens étroits qui existent déjà entre le Québec, Haïti et la France dans le grand territoire culturel qu'occupe la langue française.

Si à ce jour l'œuvre de l'écrivain compte une vingtaine de livres, l'on se souviendra qu'en 2009, Dany Laferrière se voyait remettre à l'hôtel de ville par la maire de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal pour son roman L'énigme du retour qui obtenait cette même année le Prix Médicis. Membre honoraire du Conseil des arts de Montréal, Dany Laferrière recevait à Lyon, en 2010, un doctorat honoris causa au moment des 23^e Entretiens Jacques-Cartier qui permettent des rencontres internationales dans tous les champs de la recherche.

Il a également reçu un doctorat honoris causa, décerné par l'université du Québec à Montréal le 19 novembre dernier, pour sa contribution exceptionnelle à la société.

La Ville de Montréal est fière de compter parmi les siens cet écrivain remarquable dont l'œuvre, l'humanité et le talent honorent notre métropole.

Bravo, Dany Laferrière, qui êtes maintenant un « immortel académicien ».

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre
M. Alan DeSousa
M. Richard Bergeron

Et résolu :

Un débat s'engage.

À 15 h 59, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 59, le leader de la majorité dépose le contrat de travail intervenu avec M. Alain Marcoux.

CM13 1109 (suite)

Nomination du directeur général

À 16 h 09,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre D. Desrochers

de reprendre l'étude de l'article 50.01.

La proposition est agréée.

Le débat reprend.

Le président du conseil met aux voix l'article 50.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

50.01 1130395009

À 16 h 11, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.01)

Conclure trois ententes-cadres pour une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de deux périodes de douze mois, avec Recy Béton inc., Bauval CMM, division de Bau-Val inc. et Construction GFL inc., pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte - Appel d'offres public 13-12769 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de deux périodes de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12769 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Adjudicataires	Territoires d'arrondissement	Montant estimé des contrats
Recy Béton Inc.	Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	859 531,02 \$
Bauval CMM, division de Bau-Val Inc.	Ahuntsic-Cartierville, Cote-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent,	578 335,75 \$
Construction GFL Inc.	Le Sud-Ouest, Verdun	548 775,68 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 16 h 27,

Il est proposé par M. Dimitrios Beis

appuyé par M. Francesco Miele

de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.01) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 1110

Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737(2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2014, pour la fourniture sur demande d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) Énergie Valéro inc.	essence super sans plomb et diesel arctique essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

- 2 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1134338001
80.01 (20.02)

CM13 1111

Autoriser une dépense additionnelle de 138 739,18 \$, taxes incluses, pour des travaux complémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2013 dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 024,31 \$ à 1 734 763,49 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 3 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 138 739,18 \$, taxes incluses, pour des travaux complémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2013;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte s.e.n.c.r.l., (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 024,31 \$ à 1 734 763,49 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136305001
80.01 (20.03)

CM13 1112

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville sous-loue à Archidata inc., pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2013, un local d'une superficie de 199,74 mètres carrés, situé au 333 rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 259 250,36 \$ excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Archidata inc., pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2013, un local d'une superficie de 199,74 mètres carrés situé au 333 rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 259 250,36 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134069012
80.01 (20.04)

CM13 1113

Approuver un projet d'acte aux termes duquel l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), avec l'intervention de l'Hôpital Royal Victoria, crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude de passage public permettant de relier la rue University et le parc du Mont-Royal par un sentier piétonnier, sans contrepartie monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), avec l'intervention de l'Hôpital Royal Victoria, crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude de passage public permettant de relier la rue University et le parc du Mont-Royal par un sentier piétonnier et grevant une partie des lots 1 341 186 et 1 354 913 du cadastre du Québec, sans contrepartie monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1134956009
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 59, la conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de privilège sur les commentaires désobligeants du leader de l'opposition officielle à son égard lors de son intervention. Le président du conseil enjoint les membres à faire preuve de retenue lors des débats.

À 17 h, le leader de la majorité invite le leader de l'opposition officielle à s'excuser auprès de la conseillère Elsie Lefebvre.

À 17 h 01, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Émilie Thuillier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.03 :

Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Mme Anie Samson et MM. Marvin Rotrand et Réal Ménard soulignent le décès survenu le 12 décembre dernier de M. Jacques Charbonneau, conseiller municipal du district de Louis-Riel de 1986 à 2001. Le président du conseil demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire de M. Charbonneau.

Le président du conseil souhaite la bienvenue au conseiller Domenico Moschella.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Assurance que les coûts de décontamination du terrain Solutia Canada inc. situé à LaSalle ne se fera pas aux frais des contribuables Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Brigitte Beaudry	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Suggestion d'un projet d'anneau de glace pour favoriser l'activité physique et la revitalisation du parc Angrignon – Association avec le privé pour la réalisation de ce projet Dépôt de pétition
M. Antonio Costanzo	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Informers les citoyens de l'existence d'un Programme d'accès à la marijuana à des fins médicales de Santé Canada – Assurance d'une application homogène du programme d'accès dans tous les arrondissements
Mme Virginia Tiseo	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Appui au Plan de développement touristique du secteur Côte-des-Neiges afin de transformer ce quartier en vitrine internationale de grande renommée Dépôt de document
M. Steven Laperrière	Mme Manon Barbe	Rencontre en 2008 avec un promoteur en développement résidentiel de LaSalle / Terrain visé
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Mention du Parti Union Montréal lors des témoignages à la Commission Charbonneau / Maintien du Parti afin de rembourser les sommes détournées
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Analyser les possibilités pour la Ville de Montréal d'assurer le service postal à la place de Postes Canada / Maintien de ce service aux citoyens
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Richard Ryan)	Réserver des terrains sur le territoire de la Ville de Montréal pour la construction de logements sociaux et prévoir les sommes à cet effet
M. Alain Bossé	M. Denis Coderre (M. Jean-François Parenteau)	Construction résidentielle sans permis dans l'arrondissement de Verdun et autres projets en cours sur le territoire de la Ville de Montréal / Ancien fonctionnaire en cause ayant maintenant le mandat de gestion de la construction de la future école de l'Île-des-Sœurs – niveau de confiance
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Terrain mentionné dans un enregistrement diffusé à la Commission Charbonneau – identification / Possibilité de conflit d'intérêt pour un élu lorsqu'il travaille simultanément comme agent d'immeuble
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Modification requise à la <i>Loi sur les cités et villes</i> pour autoriser le paiement des comptes de taxes sur une période de douze mois

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 19 h 46.

À 19 h 46, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (20.06) et le leader de l'opposition officielle retire les paroles blessantes prononcées à l'égard de la conseillère Lefebvre.

À 19 h 47, la conseillère Elsie Lefebvre dépose un extrait du procès-verbal du conseil du 23 septembre 2013 pour le dossier 1130066003 illustrant le vote et la cohérence dont elle a fait preuve dans ce dossier.

CM13 1114

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft - Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter du 1^{er} octobre 2013, pour la fourniture, sur demande des produits de l'éditeur Microsoft;
- 2- d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13094 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler;
- 4- d'autoriser le Directeur principal du Service des technologies de l'information à signer avec les firmes Compugen inc. et Microsoft tous les accords et ententes en lien avec le présent dossier, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

À 19 h 49,

Il est proposé par M. Normand Marinacci

appuyé par Mme Justine McIntyre

d'amender l'article 80.01 (20.06) présentement à l'étude en ajoutant au résolu les mots suivant :

« et que la Ville de Montréal procédera à une étude de faisabilité quant à l'adoption de solutions informatiques alternatives y inclus les logiciels libres. »

À 19 h 50, le conseil suspend ses travaux.

À 19 h 52, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

À 20 h, le président du conseil formalise le retrait de l'amendement des conseillers Marinacci et McIntyre.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.06) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1130066003
80.01 (20.06)

CM13 1115

Accorder un contrat à Ascenseur Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 764 946,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Ascenseur Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 764 946,71 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136292001
80.01 (20.07)

CM13 1116

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Accessoires Outillage limitée pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar - Appel d'offres public 13-13050 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar;
- 3- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13050 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133447006
80.01 (20.08)

CM13 1117

Accorder un contrat de services professionnels à Phytronix Technologies inc. pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12328 (2 soum. 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Phytronix Technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12328 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130362005
80.01 (20.09)

CM13 1118

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant d'une superficie totale de 2 337,5 mètres carrés, située à l'est du boulevard Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, au montant de 370 000 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de chemin d'accès au terrain principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières résiduelles / Approuver un projet d'acte de vente et un projet de convention de services professionnels à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant constituée du lot 5 331 144 du cadastre du Québec, située à l'est de la rue Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 mètres carrés, pour une somme de 370 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Gérald Cooper, notaire, et 9143-5818 Québec inc., le vendeur établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1134313001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1119

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Gestion Cordevco Itée un emplacement situé sur le chemin Sainte-Marie, à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, d'une superficie de 44 567,2 mètres carrés, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, pour la somme de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco Itée un emplacement constitué du lot 1 559 498 du cadastre du Québec, d'une superficie de 44 567,2 mètres carrés, situé sur le chemin Sainte-Marie, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, pour la somme de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 1 559 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1136037003
80.01 (20.11)

CM13 1120

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, sept parcelles de terrain, d'une superficie totale de 17,5 mètres carrés, situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de fermer, comme domaine public, les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, des parcelles de terrain constituées des lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec, situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131368015
80.01 (20.12)

CM13 1121

Accorder un soutien financier non récurrent de 530 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 505 000 \$ pour l'année 2014 aux Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017, dans le cadre de l'organisation de cet événement / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 530 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 505 000 \$ pour l'année 2014 à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017, dans le cadre de l'organisation à Montréal des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2014;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135848001
80.01 (20.13)

CM13 1122

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant le transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant le transfert, à l'agglomération, des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la Cité de Dorval.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131158007
80.01 (20.14)

CM13 1123

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert, à l'agglomération, des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131158008
80.01 (20.15)

CM13 1124

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 149 802,05\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13109 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'abroger la résolution CM13 1070 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 26 novembre 2013;

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 149 802,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136218015
80.01 (20.16)

CM13 1125 (suite)

Conclure trois ententes-cadres pour une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de deux périodes de douze mois, avec Recy Béton inc., Bauval CMM, division de Bau-Val inc. et Construction GFL inc., pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte - Appel d'offres public 13-12769 (4 soum.)

À 20 h 28, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.01).

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Craig Sauvé

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (20.01).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.01) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 39
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1134119009
80.01 (20.01)

À 20 h 30, le conseiller Jean-Marc Gibeau soulève une question de règlement sur la tenue vestimentaire du conseiller Alex Norris dans la salle du conseil. Le président du conseil mentionne que la Commission de la présidence a déjà examiné les aspects protocolaires entourant la tenue vestimentaire et fait appel au sens des responsabilités du conseiller Norris afin de ne pas perturber les travaux du conseil.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1126

Autoriser la cour municipale de la Ville de Montréal à siéger au point de service situé au 7777, boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter, sous réserve de l'approbation par le ministre de la Justice, que la cour municipale peut siéger au point de service situé au 7777, boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

1132346001
80.01 (30.01)

CM13 1127

Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (dossier 1130066003);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135954002
80.01 (30.02)

CM13 1128

Autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, à cet effet, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une commande de 2 316 746,25 \$, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 226 207,45 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences pour le remplacement du système de messagerie du Service de police de la Ville de Montréal, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc. (dossier 1130066003);
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135954001
80.01 (30.03)

CM13 1129

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, de conduites d'aqueduc, de travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le cadre du nouveau projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

Un débat s'engage.

À 20 h 36, le chef de l'opposition officielle dépose des illustrations des phases I et II du projet domiciliaire Val des Bois dans l'arrondissement de L'Île Bizard.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1123152016
80.01 (30.04)

CM13 1130

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur le lot 4 314 254 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur le lot 4 314 254 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135898008
80.01 (42.01)

CM13 1131

Approuver un ajout de 13 833 866 \$ au PTI 2013-2014-2015 et le Règlement R-145 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un ajout de 13 833 866 \$ au PTI 2013-2014-2015 et le Règlement R-145 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)*

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130854001
80.01 (45.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1132

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie totale d'environ 6 995,5 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer total de 109 003,20 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1769;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, deux immeubles d'une superficie totale d'environ 6 995,5 mètres carrés situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 109 003,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1134069011

CM13 1133

Accorder un soutien financier totalisant 1 608 729 \$ à divers organismes pour les années 2014, 2015 et 2016, soit un montant annuel de 536 243 \$ / Autoriser les prêts de locaux d'une valeur locative totalisant 9 021 603 \$, soit une valeur annuelle de 3 007 201 \$ / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1778;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 608 729 \$, soit un montant annuel de 536 243 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative totalisant 9 021 603 \$, soit un montant annuel de 3 007 201 \$ pour les années 2014,2015 et 2016 aux organismes ci-après désignés, en regard de chacun d'eux :

Organismes	Contribution financière annuelle	Valeur locative annuelle	Total annuel
Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	60 280 \$	75 284 \$
Club d'escrime "Fleuret d'argent"	12 430 \$	47 856 \$	60 286 \$
Le Club Gymnix inc.	76 875 \$	266 669 \$	343 544 \$
Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	49 204 \$	67 210 \$
Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	13 800 \$	103 135 \$	116 935 \$
Club d'athlétisme Perfmax-Racing de Montréal	10 236 \$	102 685 \$	112 921 \$
Club d'athlétisme Fleur de lys	3 590 \$	57 077 \$	60 667 \$
Club de judo métropolitain inc.	12 737 \$	82 946 \$	95 683 \$
Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	196 556 \$	221 942 \$
BoxeMontréal.com inc.	6 675 \$	43 715 \$	50 390 \$
Club aquatique Camo Montréal (natation) inc.	86 140 \$	258 640 \$	344 780 \$
Club aquatique Camo Montréal (water-polo) inc.	53 854 \$	121 913 \$	175 767 \$

Club de plongeon Camo Montréal inc.	62 419 \$	201 154 \$	263 573 \$
Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	36 500 \$	45 150 \$
Club Montréal Synchro inc.	64 241 \$	211 010 \$	275 251 \$
Sports Montréal inc.	60 700 \$	719 155 \$	779 855 \$
Club 50 ans + de Claude-Robillard	5 500 \$	332 947 \$	338 447 \$
École de plongée sous-marine Les anémones bleues inc.	0 \$	35 736 \$	35 736 \$
Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia	0 \$	80 023 \$	80 023 \$
TOTAL	536 243 \$	3 007 201 \$	3 543 444 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1132803001

CM13 1134

Accorder un soutien financier annuel de 331 102 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel pour une somme maximale de 331 102 \$, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis, avec indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2015 et 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1130498002

CM13 1135

Accorder un contrat à Procova inc. pour le réaménagement du magasin et de salles du personnel au complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 845 066,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5673 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1759;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 845 066,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du magasin et de salles du personnel au complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 460,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5673;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1133482003

CM13 1136

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour la reconstruction de la chaussée mixte, de trottoirs, de bordures, d'îlots, travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa (côté nord), entre la bretelle de l'Autoroute 40 et la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (P.R.R. 2013 - Réseau artériel) - Dépense totale de 2 109 421,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 282401 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1760;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 109 421,52 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte, de trottoirs, de bordures, d'îlots, travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa (côté nord), entre la bretelle de l'Autoroute 40 et la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – (P.R.R. 2013 – Réseau artériel) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 706 021,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134822067

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1137

Accorder un contrat à Solotech inc. pour des travaux de remplacement du tableau d'affichage et autres travaux connexes aux piscines du Complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 520 067,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5653 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1761;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de remplacement du tableau d'affichage et autres travaux connexes aux piscines du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 520 067,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5653;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1130660021

CM13 1138

Accorder un contrat de gré à gré à Stantec Consulting Ltd. (Stantec) pour la fourniture de services techniques et professionnels requis pour la personnalisation, la mise en place et la formation de l'équipe projet sur l'application « module planification stratégique » (MPS) de gestion des données de structures routières, pour une somme maximale de 194 042,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1763;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Stantec Consulting Ltd. (Stantec) s'engage à fournir à la Ville les services techniques et professionnels requis pour la personnalisation, la mise en place et la formation de l'application Module de Planification Stratégique de gestion des données de structures routières, pour une somme maximale de 194 042,16\$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1136075005

CM13 1139

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1764;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'engagement de gré à gré par lequel Hydro-Québec s'engage à réaliser l'étude technique relative au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'engagement;
- 2 - d'autoriser le directeur des transports à signer le projet d'engagement client de la préparation du rapport d'évaluation préliminaire pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1135322002

CM13 1140

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Groupe Paradoxe et à Les habitations Paradoxe, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans la ruelle localisée à l'intérieur des limites de la propriété située au 5959, boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 243 077 du cadastre du Québec, composant l'ancienne ruelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1766;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 243 077 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Groupe Paradoxe et Les habitations Paradoxe tous les droits titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 243 077 du cadastre du Québec, localisé à l'intérieur des limites de la propriété connue comme étant l'église et le presbytère Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 5959, boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1134501007

CM13 1141

Accorder 2 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-12814 (3 soum. pour chaque contrat) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1806;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver 2 projets de convention, d'une durée approximative de trois ans, par lesquels Veolia ES Canada Services Industriels inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12814 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Contrat 2 : 2 929 287,63 \$

Contrat 3 : 2 337 532,58 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le leader de la majorité informe les membres que suite à une injonction provisoire obtenue par la compagnie National Vacuum, la Ville doit surseoir à l'attribution du contrat 1, prévue au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1134551004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1142

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à des fins d'assemblage résidentiel à 9084-1529 Québec inc., agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., une partie de ruelle d'une superficie de 149,8 mètres carrés, localisée à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Construction J.M.C. à des fins d'assemblage, une partie de ruelle située à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, constituée du lot 5 299 982 du cadastre du Québec, d'une superficie de 149,8 mètres carrés, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1126037003

CM13 1143

Accorder une contribution financière de 100 000 \$ au Théâtre du Rideau vert, dans le cadre de son projet « Rénovation et mise aux normes des immeubles » / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la qualité de vie / Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (CE13 0713)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1814;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement d'une contribution financière de 100 000 \$ à l'organisme le Théâtre du Rideau vert dans le cadre de son projet «Rénovation et mise aux normes des immeubles» ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$, en 2013, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la qualité de vie ;
- 3- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713) ;
- 4- d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1131146001

CM13 1144

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public BIO-9942-007 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1804;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de réfection des lanterneaux, Phase 4 du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BIO-9942-007 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1133046004

CM13 1145

Ratifier la quatrième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins de modifier le budget du Projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1817;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier la quatrième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins de modifier le budget du projet « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti;
- 2- de mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1134834010

CM13 1146

Approuver la cinquième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1818;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la cinquième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 ;
- 2- de mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1134834009

Article 20.16

Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1147

Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de déchiquetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013 par sa résolution CE13 1780;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1134631003

CM13 1148

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1823;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2014-2016 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1134309008

CM13 1149

Prolonger, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs des arrondissements auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement (CM11 0836, modifiée par CM11 1041), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1824;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de prolonger, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs des arrondissements auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement (CM11 0836, modifiée par la résolution CM11 1041), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

À 22 h 15,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude de l'article 30.03, pour une période de 30 minutes et que M. Alan DeSousa soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le temps de parole sera divisé comme suit :

- 11 minutes pour la majorité;
- 9 minutes pour l'Opposition officielle;
- 3 minutes pour Coalition Montréal - Marcel Côté;
- 2 minutes pour Groupe Mélanie Joly;
- 5 minutes pour les autres conseillers.

À 22 h 17, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 22 h 30, M. DeSousa déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à M. Jacques Ulysse, directeur principal par intérim du Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles qui débute sa présentation afin que les membres du conseil puissent procéder à leurs interventions par la suite.

À 22 h 56, M. DeSousa indique que le comité plénier est levé, il remercie tous les participants et suspend la séance.

À 22 h 59, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Le leader de la majorité mentionne qu'il y a consentement afin de prolonger les travaux.

Un débat restreint s'engage.

À 23 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de prolonger les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Miele et Desrochers et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 42
Contre : 21

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Miele et Desrochers adoptée à la majorité des voix.

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège concernant le prolongement des travaux et fait état des nombreux inconvénients en découlant.

Le président du conseil mentionne que la poursuite des travaux est exceptionnelle et déclare l'incident clos.

Le président du conseil invite le président du comité plénier à faire rapport. M. DeSousa indique que le comité plénier a débuté à 22 h 30, M. Ulysse a fait une présentation de 15 minutes qui a donné lieu à 5 interventions de la part des membres du conseil.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Manon Barbe
appuyé par M. Luis Miranda

d'amender l'article 30.03 en y remplaçant les mots « pour une période de 5 ans » par les mots « pour une période de 6 mois ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Luis Miranda
appuyé par M. Jeremy Searle

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Barbe et Miranda.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 10
Contre : 49

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Barbe et Miranda rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par M. Jeremy Searle

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Moschella, Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan et Searle (56)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (7)

Résultat: En faveur : 56
Contre : 7

Le président du conseil déclare l'article 30.03 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1130088001

CM13 1150

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (12-031)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (12-031) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1133890023

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 1151

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Roxboro (550 et ses modifications)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Roxboro (550 et ses modifications) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 octobre 2013, par sa résolution CE 13 1650;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Roxboro (550 et ses modifications) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1122690003

Règlement 13-050

CM13 1152

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013, par sa résolution CE13 1728;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) », le tout sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1134309002

Règlement 06-047-2

CM13 1153

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2013, par sa résolution CE13 1727;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1134309003

Règlement 09-016-1

CM13 1154

Adoption, sans changement, d'un second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary »

Vu la résolution CM12 1133 de l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2012 adoptant comme projet de règlement P-12-059 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 23 janvier et 19 février 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 16 avril 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 27 mai 2013, par sa résolution CM13 0369;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013, par sa résolution CE13 1789;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le second projet de règlement, intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary », sujet conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1123779006

Règlement Second P-12-059

CM13 1155

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les annexes H, I, J et K du Document complémentaire, pour le collège Notre-Dame

Vu la résolution CM12 1132 de l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2012 adoptant comme projet de règlement P-04-047-133 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les annexes H, I, J et K du Document complémentaire, pour le collège Notre-Dame;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 23 janvier et 19 février 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 16 avril 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 27 mai 2013, par sa résolution CM13 0369;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013, par sa résolution CE13 1788;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier les annexes H, I, J et K du document complémentaire, pour le collège Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1123779005

Règlement 04-047-133

CM13 1156

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus

Attendu qu'à sa séance du 2 octobre 2013 le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 octobre 2013, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement de Ville-Marie située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013, par sa résolution CE13 1825;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1136347020

Règlement 04-047-147

CM13 1157

Motion de l'opposition officielle demandant aux paramunicipales et aux sociétés en commandite liées à la Ville de Montréal de fournir leur rapport annuel au Conseil de ville

Avant présentation, la conseillère Émilie Thuillier dépose une version amendée de l'article 65.01 élaborée conjointement avec le conseiller Lionel Perez qui se lit comme suit :

Attendu que les sociétés paramunicipales et les sociétés en commandites liées à la Ville de Montréal ont fait l'objet de nombreuses critiques en ce qui concerne leur cadre juridique, leur gouvernance et leur transparence;

Attendu que des scandales ont éclaté au sein de certaines de ces sociétés, forçant des enquêtes policières;

Attendu que la confiance du public a été grandement ébranlée par des scandales au cours des dernières années;

Attendu que le cadre juridique des sociétés paramunicipales et des sociétés en commandites liées à la Ville de Montréal rend complexe la reddition de comptes publics et d'accès à l'information;

Attendu que les élus se doivent d'obtenir, afin de faire leur travail correctement, toutes les informations nécessaires à la bonne gestion de l'argent des contribuables qu'ils représentent;

Attendu que toutes les formations politiques prônent une volonté d'une plus grande transparence dans la gouvernance municipale;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Marc-André Gadoury
M. Lionel Perez

Et résolu :

que le conseil de Ville demande aux sociétés paramunicipales, toute personne morale dont le vérificateur général de la Ville doit effectuer la vérification des comptes et affaires en vertu de l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes*, et toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la Ville de Montréal d'au moins de 100 000 \$ visée par l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* de déposer, à chaque année, leur rapport annuel au conseil de ville et que les dirigeants de ces organismes se mettent à la disposition du conseil de ville pour une séance plénière selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*. »

Un débat s'engage sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM13 1158

Motion de l'opposition officielle pour demander au gouvernement du Québec de lancer dès 2014 le processus de remplacement des 423 voitures de métro de type MR-73

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) opère actuellement 336 voitures de métro de première génération de type MR-63 et 423 voitures de métro de seconde génération de type MR-73;

Attendu que le métro de Montréal opère une, voire la plus vieille flotte de voitures de métro actuellement en circulation au monde, soit 47 ans pour les MR-63 et 37 ans pour les MR-73;

Attendu que dans le cas du remplacement des MR-63, il aura fallu près de 10 ans entre le moment où la STM a commencé à faire des représentations auprès du gouvernement québécois et la signature officielle de l'entente avec le consortium Bombardier-Alstom;

Attendu que l'actuel contrat avec le consortium Bombardier-Alstom prévoit un délai initial de 4 ans entre la signature et la réception de la première rame de métro et un délai supplémentaire de 5 ans entre la réception de la première et la dernière rame de métro;

Attendu qu'en 2005 la STM a déjà rénové les MR-73 afin d'étendre leur durée de vie et qu'elle estime maintenant à 2016 la fin de leur vie utile;

Attendu que la fiabilité des voitures de métro, et donc leur disponibilité sur le réseau, tend à diminuer rapidement une fois atteinte leur durée de vie utile alors qu'en parallèle les coûts d'entretien peuvent monter en flèche;

Attendu que le remplacement des MR-73, bien qu'inscrit au Plan stratégique 2020 de la STM, n'a toujours reçu aucune confirmation budgétaire de la part du gouvernement du Québec;

Attendu qu'il se fait déjà tard pour amorcer le processus de remplacement des MR-73 afin de maintenir la fiabilité et la capacité du réseau de métro;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Richard Bergeron

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'amorcer dès 2014 le processus de remplacement des 423 voitures de métro MR-73 et qu'il inscrive les sommes requises dans ses futurs budgets.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 39

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM13 1159

Motion de l'opposition officielle pour encadrer l'embauche d'un inspecteur général

Attendu que la mission de l'inspecteur général consistera à détecter, enquêter sur, prévenir et éliminer la corruption, la fraude, les activités criminelles, les conflits d'intérêt et les abus de pouvoir au sein de l'appareil municipal;

Attendu que le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur général devront être soumis à l'approbation du gouvernement du Québec et devront être enchâssés dans la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que les pouvoirs d'enquête de l'inspecteur général le positionneront dans un rôle de premier plan, d'une importance primordiale pour une gestion saine et intègre de la Ville, tout comme le vérificateur général;

Attendu que la mission de l'inspecteur général s'apparente à celle du vérificateur général;

Attendu que le vérificateur général est nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil;

Attendu que le vérificateur général est nommé pour un mandat de 7 ans;

Attendu qu'une personne ne peut agir comme vérificateur général si elle est membre du conseil de la Ville ou d'un conseil d'arrondissement; qu'elle soit un associé d'un membre d'un de ces conseils; qu'elle aie, par elle-même ou son associé, un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville; ou qu'elle soit une personne morale dont la municipalité ou un mandataire de celle-ci détient plus de 50 % des parts ou actions votantes en circulation ou nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration;

Attendu que le vérificateur général doit divulguer, dans tout rapport qu'il produit, une situation susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction;

Attendu que le budget de la municipalité doit comprendre un crédit pour le versement au vérificateur général d'une somme destinée au paiement des dépenses relatives à l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que le conseil municipal établisse les règles encadrant l'embauche d'un inspecteur général en s'inspirant des dispositions sur la nomination par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil, sur la durée du mandat, sur l'inhabilité d'occuper le poste, sur la divulgation des intérêts et sur les dépenses de fonctionnement qui sont incluses dans l'article 107 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'embauche du vérificateur général.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre D. Desrochers

d'amender la motion présentement à l'étude en retirant le quatrième Attendu et en remplaçant le Résolu comme suit :

« que le conseil municipal suggère que la loi qui prévoira les règles encadrant l'embauche d'un inspecteur général s'inspire des dispositions portant sur la nomination par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil, sur la durée du mandat, sur l'inhabilité d'occuper le poste, sur la divulgation des intérêts et sur les dépenses de fonctionnement qui sont incluses dans l'article 107 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'embauche du vérificateur général. »

Le président du conseil juge l'amendement du maire et du conseiller Pierre D. Desrochers recevable.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le président déclare l'article 65.03, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM13 1160

Motion de conseiller sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une version amendée de l'article 65.04 élaborée conjointement avec le conseiller Lionel Perez qui se lit comme suit :

Attendu qu'à sa séance ordinaire de février 2013, le conseil a adopté la résolution CM13 0164, motion visant à accroître les droits des citoyens en élargissant la portée du droit d'initiative;

Attendu que le conseil était favorable à l'idée de donner aux citoyens le pouvoir d'inscrire des sujets à être tranchés par voie de référendum en même temps qu'une élection municipale et qu'il a mandaté la Commission de la présidence pour étudier cette question;

Attendu qu'à sa séance du 11 juin 2013, la Commission de la présidence a accueilli le greffier et président d'élection de la Ville, M^e Yves Saindon et son équipe, et qu'il a appris qu'en vertu de l'article 517 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil d'une municipalité peut soumettre une question qui est de la compétence de celle-ci au référendum, mais que ce pouvoir est à la discrétion du conseil municipal et ne peut pas être déclenché par les citoyens;

Attendu que le droit d'initiative est déjà utilisé par les citoyens pour déclencher des consultations publiques devant l'OCPM comme sur l'agriculture urbaine;

Attendu que le greffier a indiqué à la Commission de la présidence que le modèle du droit d'initiative pose des problèmes étant donné des particularités et des règles différentes que celles utilisées pour déterminer les qualités d'un électeur dans une élection générale, incluant les listes d'électeurs différents, commission de révision différente, bulletins de vote distincts, bulletins de vote de scrutins référendaires ne pouvant comporter qu'une seule question et d'autres problèmes;

Attendu que les membres de la commission ont conclu qu'effectivement l'idée de donner aux citoyens le droit de soumettre des questions pour référendum est une réforme démocratique importante, mais que la formule utilisant le droit d'initiative tel que décrit par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* n'est pas nécessairement la meilleure formule;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Elsie Lefebvre
M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal donne à la Commission de la présidence le mandat de poursuivre ses travaux sur la question du droit des citoyens à inscrire au scrutin municipal des questions pour référendums en vue de trouver une formule gérable et conviviale qui va permettre l'extension de ce droit pour l'élection de 2017;
- 2 - que le Service du greffe accompagne le Commission de la présidence dans son étude et fournisse toutes les informations nécessaires à cette fin;
- 3 - que la Commission de la présidence dépose un rapport de cette étude au conseil municipal, d'ici le 30 septembre 2014.

Un débat s'engage sur l'article 65.04 tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

65.04

Le maire Denis Coderre remercie le président et tous les membres du conseil et offre ses meilleurs voeux pour l'année 2014.

À 00 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2013-2017 - Conseillers municipaux

Le 16 décembre 2013

Frantz Benjamin, Karine Boivin Roy, Marie Cinq-Mars, Denis Coderre, Suzanne Décarie, Mary Deros, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Luc Ferrandez, Marc-André Gadoury, Manon Gauthier, Andrée Hénault, Elsie Lefebvre, François Limoges, Francesco Miele, Luis Miranda, Domenico Moschella, Alex Norris, Lionel Perez, Giovanni Rapanà.
